

**BILLETS
D'AFRIQUE**
devient

DÉCOLONISONS !

JOURNAL ANTICOLONIAL ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

N°355

FÉVRIER 2026



STOP COLONIALISME

SURVIE

DÉCOLONISER L'ESPACE PUBLIC... ET LA GAUCHE / PRISONS & COLONIES

3€

L'Algérie criminalise la colonisation

Le 24 décembre, les députés algériens ont voté à l'unanimité une loi criminalisant la colonisation française de 1830 à 1962 et exigeant de la France excuses officielles et réparations, y compris pour ses essais nucléaires dans le Sahara algérien. « *Une initiative manifestement hostile, à la fois à la volonté de reprise du dialogue franco-algérien, et à un travail serein sur les enjeux mémoriels* », a réagi le ministre français des Affaires étrangères (France Info, 24/12). Pourtant, le 15 février 2017 à Alger, Emmanuel Macron lui-même n'avait-il pas qualifié la colonisation de crime contre l'humanité (avant de se dédire plus tard, il est vrai) ? Déclaration plus en rapport avec la réalité des faits (lire par exemple le récent *Oradours coloniaux français* de l'historien Olivier Le Cour Grandmaison), comme le souligne Zakaria Belkhir, député du Mouvement de la société pour la paix (parti islamiste conservateur), coordinateur du projet de loi : « *La seule initiative hostile, c'est l'agression française contre l'Algérie et les crimes commis pendant cent trente-deux ans* » (*Mediapart*, 28/12).

Le 22 janvier, le Conseil de la nation (le Sénat algérien) a finalement adouci le texte, en revenant notamment sur les demandes d'excuses et de réparations (*Le Monde*, 23/01). Quel que soit l'issue de cette séquence, elle s'inscrit dans la montée en puissance d'une exigence de justice réparatrice des crimes coloniaux sur le continent. Le vote des députés intervenait ainsi moins d'un mois après la réunion à Alger même d'une conférence internationale sur cette question, dont la déclaration finale doit être soumise au vote lors du sommet de l'Union africaine mi-février (*Décolonisons* n°354, 01/2026).

Qui a volé à qui ?

Suite à une plainte d'Orano (ex-Areva), une enquête pour vol en bande organisée a été ouverte à Paris fin 2025. La « bande organisée » désigne les militaires qui ont pris le pouvoir au Niger à l'été 2023 et le « vol » la réquisition d'une tonne d'uranium extraite sur le site d'Arlit, soit quelques mois de production.

En effet, après avoir pris le contrôle opérationnel de la Somaïr, la filiale d'Orano

dans le pays, puis avoir annoncé sa nationalisation, le gouvernement nigérien tente désormais de vendre un stock d'uranium estimé à 200 millions d'euros. Orano, qui conteste ces mesures, a déjà entamé plusieurs procédures devant le Cirdi, tribunal d'arbitrage privé dépendant de la Banque mondiale, systématiquement favorable aux entreprises contre les États. En septembre, celui-ci a déjà rendu un premier arrêt enjoignant « *à l'État du Niger de ne pas vendre, ni céder, ni même faciliter le transfert à des tiers de l'uranium produit par la Somaïr retenu en violation des droits d'Orano* » ; tandis que le chef de la junte militaire, le général Tiani, revendique « *le droit légitime du Niger de disposer de ses richesses naturelles, de les vendre à qui souhaite les acheter, dans les règles du marché, en toute indépendance* ».

Au plan juridique, Orano aura certainement gain de cause. Mais on s'étouffe lorsque l'entreprise française à capitaux publics s'estime volée, alors que c'est par des ingérences politiques et militaires ininterrompues que la France a conservé un monopole sur l'uranium du Niger pendant des décennies.

L'UE verdit la production d'armes

Sur pression de l'Union européenne (UE), des banques financent les entreprises d'armement avec l'argent des fonds verts. C'est la triste réalité que nous dévoile dans une enquête conjointe *Voxeurop*, *Mediapart*, *IrpiMedia* et *El País* (17/12/2025). Via des gestionnaires d'actifs, tels DWS (Deutsche Gesellschaft für Wertpapierspuren), issu de la Deutsche Bank, ou Amundi, filiale du groupe Crédit Agricole et leader européen dans ce domaine, les investissements des fonds « verts » européens dans les activités de défense ont triplé entre 2022 et 2025, frôlant désormais les cinquante milliards d'euros. BNP Paribas, Eleva Capital, Crédit mutuel et BPCE figurent aussi parmi les nombreuses banques commettant de tels investissements.

En 2021, un règlement sur la finance durable a été adopté par l'UE pour contribuer à sortir des investissements polluants. L'ASD, le lobby européen des entreprises de défense, est aussitôt monté

au créneau et a convaincu la Commission européenne que les fabricants d'armement, assurant la sécurité, donc la paix indispensable à l'économie et au bien-être d'une société, « *apportent de facto une contribution essentielle à un monde plus durable* » (note de l'ASD, 6/10/2021).

Absurdistan, nouveau nom de l'UE ? Ou carrément Imposture ? Pas tout à fait, puisque elle n'autorise pas l'investissement des fonds verts dans l'industrie qui fabrique des armes controversées, comme les mines antipersonnel. Ouf ! On respire *durablement* !

Vœux françafricains

Lors de la traditionnelle Conférence des ambassadeurs qui s'est tenue à l'Élysée le 8 janvier, Emmanuel Macron a livré les grandes lignes de sa politique étrangère. 47 minutes de « *propos bavards et décousus* » (dixit *Mondafrique*, 12/01) au cours desquelles le président de la République a ressorti une fois encore son couplet sur « *un partenariat d'égal à égal* » avec les anciennes colonies et s'est vanté d'avoir « *complètement réinventé la relation diplomatique* », une manière de taire les échecs de sa politique africaine. Des formules creuses dont il est coutumier, accompagnées tout de même de quelques aveux sur la continuité de la Françafrrique. Côté militaire par exemple, lorsqu'il a indiqué que la fermeture de nombreuses bases n'avait rien de « *un abandon* » : « *On a rebâti un partenariat militaire qui est pertinent et qui a montré sa force et sa pertinence au Bénin et qu'on est en train de construire avec plusieurs autres pays.* » Le partenariat au Bénin prenant en réalité la forme d'une ingérence militaire caractérisée pour sauver un président « ami » (relire notre édito de janvier)...

Emmanuel Macron a aussi vanté « *la solidité de l'amitié avec l'Égypte* » – une dictature choyée en effet par Paris, comme l'ont prouvé les « Egypt Papers » – ou encore la « *remontada formidable de notre diplomatie avec le Maroc* » – au mépris du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui (lire page 11).

Ciblant notamment Donald Trump et les États-Unis, le président a dit, sans rire, refuser « *le nouveau colonialisme et le nouvel impérialisme* ». Les anciens – ceux portés par la France notamment – semblent en effet mieux lui convenir.

DÉCOLONISONS!

n°355 / FÉVRIER 2026

Image de couverture :

D'après une photo de Esquinte sur X.

Journal fondé en 1993 sous le nom de

Billets d'Afrique par François-Xavier

Verschave - **Directeur de la publication**

Nicolas Butor - **Comité de rédaction**

R. Granvaud, O. Tobner, J. Boucher, J. Poirson,

N. Butor, B. Godin, N. Maillard-Déchenans,

J. Lasagno, M. Petit-Agneau, K. Gueguen -

Ont contribué à ce numéro J. Beurk,

E. Baumard, A. Pascal, E. Cailleau, A. Baron,

T. Deltombe - **Édité par** Association Survie,

21 ter rue Voltaire - 75011 Paris- **Tél.** (+33)9

53 14 49 74 - **Web** <http://survie.org> -

Commission paritaire n°0226G87632 -

Dépôt légal février 2026 - **ISSN** 2679-7585 -

Imprimé par Imprimerie Notre-Dame, 80

rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Mar-

tin

➡ Notre site web

<http://survie.org/decolonisons>

➡ Nous écrire

decolonisons-lejournal@survie.org

Bulletin d'abonnement en page 12

Sommaire

4 LONG FORMAT

À Lille, la gauche face à son passé – et présent – colonialiste

8 ENTRETIEN

Exporter l'enfermement pour réprimer et discipliner les sociétés colonisées

10 ACTUALITÉ

En Afrique, Total pollue (aussi) le foot

11 ACTUALITÉ

La politique du « fait accompli » contre le peuple sahraoui

Le soutien de l'État français aux extrémistes hutus lors du génocide des Tutsis au Rwanda, avant, pendant et après 1994, fut décisif. Israël, en revanche, n'a pas besoin de la France pour commettre un génocide à Gaza – génocide toujours en cours, malgré le pseudo « plan de paix » américain. Il n'empêche : par son soutien diplomatique, militaire, économique et même idéologique constant à l'État hébreu, la France se rend là complice – une fois de plus – de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, de crime de génocide. Un constat dramatique que Survie a tenu à rappeler dans un texte de positionnement rendu public en ce début d'année (et disponible sur notre site internet).

L'affirmer ne signifie pas que la France aurait elle-même une intention génocidaire vis-à-vis des Palestinien-ne-s. En droit pénal, la complicité d'un crime ne présuppose pas son intention : elle signifie une aide active, en connaissance de cause et avec des effets sur sa commission. Or, comment penser que les représentants de l'État français n'avaient pas connaissance des exactions israéliennes, relayées quasi en direct et au

quotidien sur les écrans du monde entier ?

Leur caractère génocidaire, lui, a été maintes

fois mis en

lumière, jusqu'en septembre dernier par la commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Quant à l'aide active de la France, elle est indiscutable : refus de quelconques sanctions contre Israël, refus d'appliquer le mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale contre le criminel Netanyahu alors que celui-ci a survolé au moins deux fois l'espace aérien français, continuation de la coopération sécuritaire et policière entre les deux États... Mais aussi la vente d'armes – un « flux ininterrompu » depuis le début du génocide, dicit une coalition d'organisations dans un rapport publié le 10 juin 2025. Sans oublier la criminalisation incessante du soutien au peuple palestinien en France, incarnée notamment par la dissolution du collectif Palestine vaincra en février 2025 ou celle toujours en cours d'Urgence Palestine.

Trente-deux ans après le génocide des Tutsis, ce nouveau soutien tricolore à un régime génocidaire n'a rien d'un accident. Il nous rappelle que la France est elle aussi une puissance coloniale, dont l'empire passé s'est construit sur la conviction de la supériorité occidentale sur le reste du monde et la négation de la dignité et des droits des colonisé-e-s, y compris du droit de vivre. Une histoire sanglante encore largement occultée aujourd'hui, comme nous le rappelle un ancien premier ministre et candidat à la présidence de la République, Édouard Philippe, qui refuse de qualifier la colonisation de « crime » (LCI, 8/12).

Une histoire coloniale surtout qui perdure, que ce soit indirectement – cette Françafrique qui se réinvente sans cesse – ou très directement dans les colonies d'Outre-mer – dont deux d'entre elles, la Kanaky-Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, sont même inscrites sur la liste des Nations unies des territoires à décoloniser.

Cet impérialisme bien vivant continue ainsi de motiver l'action politique de nombre de nos dirigeants, Emmanuel Macron en tête. Il nourrit également un racisme structurel persistant, qui amène une grande partie de nos compatriotes à accepter par exemple que les personnes racisées soient la cible privilégiée des « forces de l'ordre » (comme El Hacen Diarra, mort dans la nuit du 14 au 15 janvier dans le commissariat du 20e arrondissement de Paris). Ou encore que des peuples racisés entiers soient dépossédés de leurs terres et massacrés.

La rédaction

ÉDITO

DE FAIDHERBE À MITTERRAND

À LILLE, LA GAUCHE FACE À SON PASSÉ - ET PRÉSENT - COLONIALISTE

En 2026, l'espace public de la capitale des Flandres continue de rendre hommage à des figures sanglantes de la colonisation. Une situation qui met en lumière les errances de la gauche lilloise et française dans son ensemble, la ramenant à ses démons aussi bien passés qu'actuels.

Manifestation devant la statue du général Faïdherbe à Lille en 2020
(photo : La Brique).



Partout en France, comme dans le reste de l'Europe et jusqu'aux Amériques, les élus locaux sont encombrés par les vieilles statues coloniales que leur ont léguées leurs prédécesseurs. Pendant des décennies, pendant des siècles même, il était de bon aloi de célébrer au cœur des métropoles ces grands hommes qui avaient jadis conquis le monde et soumis les lointaines peuplades de « races inférieures ». Ainsi furent érigées, non sans fierté, des milliers de statues glorifiant des colonialistes, des esclavagistes, des tortionnaires et autres génocidaires.

Mais, aujourd'hui, ces monuments font tache. Si les édiles réactionnaires ne voient évidemment aucun problème, et commémorent avec une joie intacte les atrocités perpétrées par leurs aïeux, d'autres – qui se revendiquent du « progressisme » et de l'« humanisme » – commencent à être gênés aux entournures. Peut-on célébrer un crime contre l'humanité au cœur même d'une ville « de gauche » ? Peut-on tolérer la statue géante d'un colonialiste sanguinaire quand on se dit « antiraciste » ?

Un exterminateur colonial domine la place de la République

Voilà le genre de questions que se posent les candidats à la mairie de Lille depuis quelques années. Depuis, du moins, qu'a émergé dans la capitale des Flandres un collectif baptisé « Faïdherbe doit tomber ». Créé en 2018, ce collectif inter-associatif conteste la présence de l'imposante statue équestre qui célèbre le colonialiste Louis Faïdherbe (1818-1889) et qui surplombe – ô

symbole – la place de la République.

La carrière coloniale de Faïdherbe, célébrée en son temps, a par la suite été remise au second plan. Si un monument a été érigé en son honneur en 1896, souligne encore aujourd'hui la municipalité socialiste de Lille, c'est pour honorer son héroïsme, à la tête de l'Armée du Nord, face à l'invasion prussienne en 1870-1871. Voyez vous-mêmes ! La statue ne célèbre-t-elle pas explicitement – et exclusivement – les batailles de Pont-Noyelles (décembre 1870) et de Bapaume (janvier 1871) au cours desquelles il s'est illustré ?

Il ne faut pourtant pas gratter longtemps pour découvrir que ces quelques semaines d'escarmouches anti-prussiennes cachent quarante ans de colonialisme forcené. Comme nombre des officiers français du XIX^e siècle, c'est en effet aux colonies que Faïdherbe a fait ses premières armes.

Dès les années 1840, il participe à la conquête de l'Algérie sous la tutelle des sanguinaires généraux Thomas Bugeaud et Armand de Saint-Arnaud. « *Vous voyez une guerre d'extermination et, malheureusement, il est impossible de la faire autrement, écrit-il à sa mère en 1844. Après bien des tentatives pour lui inspirer le respect du droit des gens, on est réduit à dire : un Arabe tué c'est deux Français de moins assassinés*¹. » Forte de pareilles maximes, qui justifient les pires exactions – pillages, viols, massacres, enfumades, destruction de villages, décapitation de rebelles, etc. –, l'armée française extermine des centaines de milliers d'Algériens au cours de ces années terribles².

Après un passage en Guadeloupe, Faïdherbe est affecté au Sénégal, où la présence française se limite encore dans les années 1850 à quelques comptoirs commerciaux. Objectif : conquérir l'intérieur des terres et mater les peuples rebelles qui amputent les profits des négociants français.

Faïdherbe exporte donc au Sénégal les méthodes qu'il a apprises en Algérie. Les expéditions militaires se succèdent, avec leur cortège d'atrocités. « *Si un pillage est commis par les habitants d'un village, tout le pays auquel appartient le village en est responsable et doit s'attendre à toute espèce de représailles de notre part* », explique-t-il

par exemple. « *Rien ne peut donner une idée de la terreur que notre poursuite inspira à ces malheureuses populations, entraînées dans cette guerre par quelques chefs vendus aux Maures* », commente-t-il encore.

Gouverneur du Sénégal à deux reprises (en 1854-1861, puis en 1863-1865), Faïdherbe est étrangement décrit comme un « bâtisseur » et jouit même – aujourd'hui encore – d'une réputation de « négrophile ». Disposant de moyens financiers limités, à une époque où les dirigeants français hésitent encore à investir dans l'expansion africaine, le gouverneur doit en effet s'appuyer sur les forces locales pour mener à bien son « œuvre coloniale ».

Après avoir semé la terreur dans l'arrière-pays, il joue donc la carte de la séduction des élites locales, qui acceptent pour certaines de lui servir de relais et de lui fournir de la chair à canon (Faïdherbe, s'inspirant des tirailleurs indigènes d'Algérie, crée le célèbre corps des « tirailleurs sénégalais » en 1857).

Faïdherbe est également « négrophile », si l'on peut dire, dans sa chambre à coucher. S'étant entiché d'une Sénégalaise de quinze ans – nommée Dioconda Sidibé –, il devient en 1857 père d'un fils métis, auquel il donne son prénom et son nom (Faïdherbe junior mourra à vingt-quatre ans de la fièvre jaune).

Cet « amour » des Africains-e-s ne l'empêchera pas, quelques années plus tard, de développer les pires théories racistes dans d'innombrables revues scientifiques. « *L'infériorité des Noirs provient sans doute du volume relativement faible de leurs cerveaux* », note-t-il par exemple en 1879.

C'est donc cet homme qui vous salue au clair chaque fois que vous traversez la place de la République, à Lille. Il faut dire que Faïdherbe a opportunément su retourner sa veste à la chute du Second Empire. Après vingt ans au service de Napoléon III, il se met à la disposition du gouvernement de Défense nationale de Gambetta et se rallie à la République après la débâcle face aux Prussiens en 1871. Un choix évidemment apprécié des hommes du nouveau régime alors regardés avec suspicion par la plupart des officiers, encore largement fidèles au royalisme et au bonapartisme.

Faïdherbe, qui se fait élire député en 1871 et sénateur en 1879, devient un symbole incontournable de la III^e République lorsque celle-ci s'engage dans la « ruée vers l'Afrique ». L'ancien « pacificateur du Sénégal » est alors décrit comme un précurseur, et ses théories d'apparence progressiste – mais franchement racistes – sont applaudies par les élites républicaines désireuses de donner un vernis humaniste à leur gloutonnerie impérialiste.

Jules Ferry (1832-1893), chantre de la hiérarchisation des « races » et de la « mission civilisatrice » de la France, compte parmi ses admirateurs. « *J'ai étudié son œuvre africaine, [...] et lutté de toutes mes forces pour que cette grande entreprise fût énergiquement continuée* », écrit-il à la mort du glorieux général en septembre 1889.

Une mairie socialiste à côté de la plaque

Pendant des décennies, la gauche française a massivement soutenu l'entreprise coloniale. Il a certes toujours existé en son sein un courant anti-impérialiste, mais celui-ci est resté minoritaire. C'est ce qui explique que si peu de « progressistes », et même de « révolutionnaires », se soient scandalisés du colonialisme et du racisme décomplexés de certains de leurs héros.

On s'étonnera par exemple que Pierre Degeyter, qui a mis en musique *L'Internationale* en 1888, ait pu deux ans plus tard composer un hymne à la gloire du général lillois : « *À toi Faïdherbe, sois vainqueur / À ton glaive à ta vaillance / Chacun portera une fleur / Aux trois couleurs chères à la France*³. »

On s'étonnera moins – sans doute – que François Hollande, fraîchement élu à l'Élysée en 2012, ait cru bon de placer son quinquennat sous le patronage moral du déjà cité Jules Ferry. Un choix significatif : le nouveau président et ses conseillers, croyant rendre hommage au père de l'instruction publique, ne se sont manifestement pas rendus qu'ils célébraient du même coup la figure tutélaire du colonialisme républicain...

¹ Les citations de Louis Faïdherbe et de Jules Ferry proviennent du site du collectif Faïdherbe doit tomber : faidherbedoitombler.org

² Alain Ruscio, *La Première Guerre d'Algérie - Une histoire de conquête et de résistance, 1830-1852*, La Découverte (2024).

³ Cité in Bénédicte Grailles, Louis Faïdherbe, général républicain et fils du Nord. Entre image d'Épinal et culte régional (1870-1914), *Revue du Nord*, vol. 2, n° 350 (2003).

La municipalité de Lille, acquise à la gauche presque sans interruption depuis 1896, incarne à son échelle cette stupéfiante cécité. Il a ainsi fallu attendre juin 2020 pour que l'équipe de Martine Aubry – alors en pleine campagne municipale – commence à prendre au sérieux les militant·e·s anti-Faidherbe.

Un changement d'attitude qui s'explique par un net changement d'ambiance : le sujet devient au printemps 2020 un sujet hautement inflammable. Dans le sillage de l'assassinat de George Floyd aux États-Unis fin mai, à Minneapolis, un mouvement mondial de protestation s'élève contre les monuments coloniaux, symboles du racisme structurel qui gangrène les sociétés occidentales.

Alors que les statues coloniales sont prises à partie des deux côtés de l'Atlantique, et parfois détruites par les manifestants, comme celle d'Edward Colston à Bristol (Grande-Bretagne), un petit vent de panique souffle jusqu'à l'Élysée. « *La République ne déboulonnera pas de statue* », tonne à la télévision le président Macron, qui annonce dans la foulée une série de lois répressives contre le « séparatisme » et missionne quelques historiens de service pour désamorcer les revendications « mémorielles ».

Martine Aubry, talonnée dans les sondages par les écologistes, adopte une stratégie comparable. Elle promet l'installation d'une « plaque » sous la statue de Faidherbe « *pour expliquer ce qu'il a fait que nous honorons mais, en même temps, ce qu'il a fait que nous désapprouvons*⁴ ».

Réélue sur un fil le 28 juin 2020, avec 227 voix d'avance sur EELV, la maire de Lille met en place une obscure « commission » chargée de rédiger en catimini la « plaque explicative » promise. Laquelle sera effectivement posée, en toute discrétion, à la veille de Noël 2023. « *La ville de Lille désapprouve l'action du général Faidherbe pendant la colonisation, lors des conquêtes et comme gouverneur du Sénégal* », peut-on y lire. Une plaque que personne ne lit bien sûr, et qui ne donne aucune précision sur les atrocités commises

par le général, mais qui permet de justifier l'essentiel : la préservation de la statue... et de la bonne conscience de la gauche locale.

Au sein du collectif Faidherbe doit tomber, on s'amuse du manque d'audace de l'équipe municipale. Alors que dans le monde entier des villes retirent esclavagistes et colonialistes de leurs piédestaux, Aubry – comme Macron – espère par un hypocrite « en même temps » mémoriel pouvoir mystifier les militant·e·s antiracistes. La « plaque » installée par la mairie de Lille, comme les commissions mémorielles bidons initiées par l'Élysée, ne sert finalement qu'à enfumer les médias et à justifier le statu quo⁵.

Avec sa plaque-alibi, remarque le collectif, la mairie de Lille procède exactement comme les industriels du pétrole ou de la malbouffe, qui communiquent sur les éoliennes et la salade bio pour continuer à vendre des hydrocarbures et des hamburgers aux OGM. Après le *greenwashing*, le *memory washing*⁶.

Touche pas à mon pote Mitterrand

Le collectif n'arrête pas là son travail de décolonisation des esprits et des espaces publics. À l'instar des militant·e·s d'autres villes, qui publient des « petits guides » recensant les lieux de célébration du colonialisme⁷, ses membres arpègent les rues de Lille carte en main. Car la capitale des Flandres, si elle n'a pas le même passé esclavagiste ou colonial que d'autres, comme Bordeaux, Nantes, Marseille ou même Paris, compte des dizaines de rues ou de monuments chargés d'une lourde histoire.

Prenez la rue d'Isly, par exemple, qui célèbre la victoire des soldats du maréchal Bugeaud contre l'armée marocaine en 1844. Ou encore la rue Négrier, qui honore un autre criminel : le général François de Négrier qui participa successivement à la sanglante conquête de l'Algérie et à la répression de la révolution de 1848 (au cours de laquelle il fut tué d'une balle dans la tête). Une caserne militaire – celle de la Légion étrangère – porte également le nom

de ce « héros » français, à la gloire duquel la ville de Lille avait érigé une statue en 1849 (laquelle a mystérieusement disparu en 1945).

Autre intéressant lieu de mémoire, bien plus récent celui-ci : la statue de François Mitterrand, inaugurée à proximité de la gare Lille-Europe le 5 juin 1998 en présence de la famille de l'ancien président (sa femme Danielle, son fils Jean-Christophe, etc.). Les huiles du socialisme lillois n'eurent que des mots élogieux pour le héros du jour. Et on n'évoqua bien sûr ni son passé vichyste en 1942, ni son passage au ministère des Colonies en 1950-1951, ni sa défense de l'Algérie française dans les années 1950, ni son soutien à tous les dictateurs d'Afrique francophone après 1981, ni son implication dans les innombrables scandales de la Françafrique, ni sa complicité active dans le génocide des Tutsi qui fit près d'un million de morts au Rwanda en 1994.

« *De Mexico à Berlin, de Jérusalem à La Baule, François Mitterrand a donné de la France l'image de la grandeur inséparable de celle de la justice et de la solidarité* », expliqua plutôt Pierre Mauroy, ancien premier ministre de Mitterrand et maire de Lille à l'époque. « *Si la gauche sait gouverner dans la durée, c'est aussi grâce à lui* », ajouta sa première adjointe Martine Aubry, alors ministre du gouvernement de Lionel Jospin⁸.

La présence de Jean-Luc Mélenchon, qui n'avait pas encore rejoint le gouvernement Jospin, aurait été parfaitement justifiée lors de ces agapes mitterrandiennes. Car le leader insoumis ne s'en cache pas : il nourrit une admiration infinie pour le premier président « de gauche » de la Ve République, comme il l'a encore rappelé à l'occasion du trentenaire de sa mort, le 7 janvier dernier : « *François Mitterrand, l'homme, me manque. [...] Tant d'années après, l'affection que je lui portais est restée intacte en moi [...] Le mitterrandisme était une vision de la France. Je voudrais la prolonger*⁹ »... Du PS à LFI, la figure de Mitterrand reste intouchable. Et sa statue indéboulonnable.

⁴ « Lille : Aubry envisage la pose d'une plaque explicative devant la statue de Faidherbe », BFM Grand Lille (22/06/2020).

⁵ Voir par exemple « À Lille, la statue du général Faidherbe "recontextualisée" », *Le Parisien* (16/01/2024).

⁶ « La pacification mémorielle d'Emmanuel Macron », *Décolonisons* n° 352 (novembre 2025).

⁷ Dans la foulée du *Guide du Paris colonial et de ses banlieues* (2018) en sont sortis d'autres sur Bordeaux, Marseille, Rouen, Périgueux, ou encore Le Havre (tous aux éditions Syllepse). On attend pour bientôt celui sur Toulouse.

⁸ « Pierre Mauroy a voulu que François Mitterrand ait sa statue à Lille », *Le Monde* (7/06/1998).

⁹ « Je marche monsieur », blog de Jean-Luc Mélenchon (7/01/2026).

Hypocrisie et cynisme

À l'heure où les génocides reviennent dans l'actualité, alors que l'impérialisme s'affiche sans le moindre complexe, et tandis que le fascisme envahit les écrans et les urnes, la bataille des statues peut paraître éloignée des urgences du moment. Les rues, les statues et tous les monuments qui glorifient les criminels d'hier, et que nous continuons de tolérer, nous rappellent pourtant une évidence : notre histoire – celle des gauches y compris – est peuplée d'impérialistes et de génocidaires qui n'ont rien à envier à Netanyahu, Trump ou Poutine.

Ces traces de colonialisme qui marquent nos paysages urbains fonctionnent comme des révélateurs : elles témoignent de cette hypocrisie très française consistant à ne voir que les crimes des autres, à euphémiser les horreurs commises par la prétendue « patrie des droits de l'homme » et à colporter ainsi le mythe d'une France irréprochable. Une hypocrisie particulièrement perceptible à gauche, où l'on s'élève bruyamment contre

les impérialistes d'Amérique, mais où l'on observe un silence pudique sur les crimes de la Françafrique.

Ce qui dérange la mairie de Lille depuis 2020, comme d'ailleurs les Verts ou Les Insoumis (qui eux non plus n'avaient jusqu'à jamais manifesté la moindre intention de décoloniser l'espace public), ce n'est pas l'hommage rendu à l'une des grandes figures de l'impérialisme français ou à un président qui déclarait cyniquement, alors qu'on armait les tueurs au Rwanda, qu'« *un génocide, dans ces pays-là, ce n'est pas très important* ». Ce qui dérange cette gauche française, c'est qu'on rappelle le fossé qui sépare les « valeurs » dont elle se réclame et les réalités de son action, dans le passé comme dans le présent.

Car c'est cela aussi que révèlent ces statues qui peuplent nos rues : le colonialisme et l'impérialisme français n'appartiennent pas au passé. Ils se prolongent dans le présent. Ils se perpétuent dans les « outre-mer », qui fournissent à la France – fierté nationale ! –

le deuxième patrimoine maritime mondial. Ils se recyclent sur le continent africain, que les politiques, les militaires et les multinationales tricolores continuent à mettre en coupe réglée. Et ils s'éternisent dans les géographies et les imaginaires hexagonaux, profondément marqués par les théories fumeuses propagées jadis par nos indéboulonnables « héros » de bronze.

La place de la République est, à Lille, l'étape finale de toutes les manifestations populaires. C'est là qu'on réclame, tout au long de l'année, la justice sociale et qu'on célèbre la solidarité avec les peuples opprimés. Combien de temps encore accepterons-nous de chanter *l'Internationale* sous l'œil goguenard d'un criminel contre l'humanité ?

Survie Nord

Cet article est une co-publication avec *La Brique*, journal lillois de critique sociale. À retrouver au format papier tous les trois mois et sur le web tout le temps : labrique.net

FRANÇAFARIQUE ÉCONOMIQUE

Le constat est sans appel : la présence économique française – entreprises publiques, semi-publiques et privées – dans les économies africaines a fortement diminué depuis les indépendances. Passant d'une part de marché de plus de 60 % dans les années 1960, elle ne représente aujourd'hui qu'un peu plus de 10 %.

Faut-il en conclure que la Françafrique est morte ? Certainement pas ! Nous vous l'avions annoncé dès notre numéro de septembre (*Billets d'Afrique* n°350, 09/2025), *Survie* sort enfin en ce début d'année « Que reste-t-il des intérêts économiques de la France en Afrique ? », un rapport inédit qui vient contredire les discours dominants sur le déclin de la France en Afrique.

Si les chiffres montrent une baisse marquée des importations de matières premières africaines tout comme des exportations de produits manufacturés

français vers l'Afrique, cette évolution ne peut être comprise sans être replacée dans le contexte de la mondialisation néolibérale amorcée dans les années 1980-1990 et de la « désindustrialisation ».

Une recomposition qui ne signifie pas la disparition des multinationales françaises d'Afrique. Plusieurs groupes conservent au contraire des positions dominantes dans des secteurs stratégiques : TotalEnergies est ainsi présente dans près de quarante pays africains, tandis que Vinci et Bouygues occupent les deux premières places du BTP sur le continent. Et si l'Afrique n'est plus indispensable à l'économie française, les entreprises françaises continuent de peser très lourd dans certaines économies africaines, notamment celle des anciennes colonies.

Spécificité du néo-colonialisme économique tricolore, le poids des filiales des entreprises françaises : plus de 2 400 en Afrique subsaharienne, générant chaque année plus de 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit près de quatre fois le montant des exportations françaises vers la région.

La baisse de la présence économique française en Afrique ne signe donc pas la fin de la Françafrique, mais sa mutation. Les formes changent, les rapports de domination demeurent.

Le rapport complet est à retrouver sur notre site web : survie.org



PRISON, UN LEGS COLONIAL

EXPORTER L'ENFERMEMENT
POUR RÉPRIMER ET DISCIPLINER
LES SOCIÉTÉS COLONISÉES

En juillet 2025, **Prison Insider**, site d'informations sur les prisons dans le monde, publiait « L'ombre coloniale », une série d'articles sur l'héritage colonial des systèmes pénitentiaires. On en parle avec Clémence Bouchart, l'une des autrices de ce travail passionnant.

Prison Insider¹, qu'est-ce que c'est ?

Clémence Bouchart : Il s'agit d'une plateforme d'informations sur les prisons dans le monde, créée en 2015 à la suite de la disparition de la dimension internationale de l'Observatoire international des prisons (OIP). L'objectif de cette association française est d'informer sur les prisons et notamment de produire des analyses comparatives ou encore des témoignages sur les conditions de détentions d'un pays à l'autre.

Pourquoi les pays colonisateurs ont-ils exporté leurs systèmes carcéraux ?

Avant le 18^e siècle, dans divers pays, la prison est généralement un lieu pour enfermer des personnes dont on ne sait pas quoi faire – malades, nomades, personnes atteintes de problèmes de santé mentale ou indigentes... – et non le résultat d'une sanction pénale.

Ce sont les Lumières qui apportent en Europe cette idée de peine, et d'une peine égale pour toutes et tous. Avec la colonisation, cette pratique de l'enfermement est exportée dans des endroits qui n'ont pas ou peu cette pratique pour régler les conflits. Ce qui est préexistant, ce sont d'autres systèmes qui cherchent souvent à restaurer plutôt qu'à punir : amendes, reconnaissance de l'infraction, processus de réconciliation sociale... Le rôle du juge peut-être changeant selon l'infraction, car ce n'est

pas une profession en tant que telle.

Le discours des puissances coloniales est de moderniser le droit, d'apporter un cadre juridique dans des pays qui sont structurés autrement. On fait passer ça pour un élan de modernité. Les personnes colonisées sont décrites comme des sauvages qui ne connaissent pas le droit, à qui il faut apporter la civilisation. On change tout ce qui existe pour quelque chose considéré comme meilleur et plus avancé.

L'enfermement carcéral est emmené dans les colonies, car il sert plusieurs objectifs. D'abord, la répression politique. Le but premier des dispositifs coloniaux est de réprimer les résistances des personnes colonisées, de déstructurer ce qui existait en termes de pouvoir, d'autorité, de gestion des conflits, et d'installer finalement le désespoir. Parfois, les prisons ont été les premiers bâtiments construits, avant tous les autres, par exemple au Kenya.

« Parfois, les prisons ont été les premiers bâtiments construits, avant tous les autres. »

Dans les territoires colonisés, on va contraindre les personnes, réprimer celles qui sont hostiles à l'obligation de travailler ou qui s'opposent à la colonisation, et criminaliser les pratiques de la population dite indigène. C'est notamment le rôle joué par le code de l'indigénat, instauré en 1887, qui soumet la population à

l'impôt et au travail forcé tout en criminalisant des comportements liés aux coutumes ou aux mœurs. Des personnes peuvent ainsi être punies pour ce qu'elles sont en quelque sorte, comme le port ou non port de certains vêtements.

Le processus colonial remplit aussi un rôle capitaliste : mettre les personnes colonisées au travail et leur faire accepter les règles de l'entreprise. C'est la Compagnie des Indes orientales qui introduit la première prison des Indes en cours de colonisation, souligne ainsi Sarah Belal de Justice Project Pakistan. Celle-ci est construite avant même que les autorités britanniques ne prennent le contrôle de l'Inde !

Parquer les personnes facilite le travail forcé. Les prisons et les bagnes alimentent les chantiers, les plantations, et les infrastructures. L'incarcération se double ainsi d'une logique économique, dans laquelle les corps emprisonnés sont mis au service du développement colonial.

Dans la même logique, celles et ceux qui refusent de payer l'impôt sont criminalisés. Zae Fidele, chercheur ivoirien, parle ainsi de briser l'hostilité des populations face à l'impôt. Ça vaut aussi pour les Européens, mais eux auront des conditions de détention meilleures que les Ivoiriens.

Un autre rôle des colonies est d'expérimenter des lois qui pourront être ensuite ramenées dans les pays colonisateurs. Contrôle du corps, discipline, sévices, punition : tous ces dispositifs-là sont testés là-bas. La manière de les appliquer dans les sociétés dites

¹ www.prison-insider.com

modernes par la suite n'est qu'une sophistication de ce qui a d'abord été mis à l'épreuve dans la colonie et qui a « fait ses preuves ».

Comment cette exportation d'un modèle carcéral s'est-elle mise en place ? Et est-ce que cela perdure ?

Les dispositifs législatifs, les codes pénaux, les institutions ont été appliqués aux pays colonisés. Par exemple, on a importé la « criminalisation des délits mineurs », comme le vagabondage, la mendicité, la vente à la sauvette, les dettes impayées... ce qui contribue à criminaliser la pauvreté.

Dans beaucoup d'anciennes colonies françaises, l'oisiveté va être sanctionnée : traîner dans la rue, ne pas être occupé à une activité, le vagabondage. Et ces dispositifs sont

souvent restés en vigueur après les indépendances. Un rapport sur ce sujet a d'ailleurs été cosigné en juin 2025 par quinze organisations, au sein de la Fiacat², appelant à dépénaliser les délits mineurs au Bénin, au Cameroun, au Congo, en Côte d'Ivoire et à Madagascar.

Le sociologue Roberson Edouard a démontré qu'en Haïti aussi, les lois sont restées les mêmes après l'indépendance, et ce alors même qu'elles s'appuyaient sur des critères raciaux ou de statut social. Faute de temps dans le moment post révolutionnaire pour réviser entièrement le code civil, le code pénal et la constitution, on a fait des adaptations sans réformer en profondeur. Selon Roberson Edouard, c'est la raison pour laquelle « *les mulâtres riches du pays ne se trouvent pas en prison, car ils et elles ne sont pas justiciables du droit commun haïtien* ».

Ainsi, les personnes principalement visées par le pouvoir colonial continuent de l'être : pauvres, nomades, oisifs... Encore aujourd'hui, ces infractions mineures représentent 25 % des affaires traitées par la justice haïtienne, les jeunes occupant des emplois précaires représentent la grande majorité des personnes condamnées pour ces délits.

Par ailleurs, dans de nombreux pays, les établissements pénitentiaires datent de la période coloniale, et le nombre de

personnes incarcérées n'a cessé d'augmenter depuis, menant à d'importants problèmes de surpopulation carcérale ! En Côte d'Ivoire, 80 % des prisons datent de la période coloniale.

Donc aujourd'hui l'héritage colonial est partout : dans les lois, les bâtiments... Qu'en est-il dans les pratiques et les rapports de pouvoir ?

Oui. Si l'on prend par exemple la situation pénitentiaire française, elle est terrible de manière générale, mais encore pire dans les territoires d'outre-mer qui souffrent d'un abandon de l'État et où les

établissements pénitentiaires sont confrontés à des difficultés plus importantes que ceux de l'Hexagone, notamment en matière de

vétusté et de surpopulation. « *C'est très lié au système colonial, parce que le besoin de punir est beaucoup plus important* », constate Samuel Tracol membre du groupe de recherche Colonisation pénale en Amérique latine et aux Caraïbes.

En Kanaky-Nouvelle-Calédonie, l'État s'est vu condamner à plusieurs reprises en raison des conditions de détention indignes du centre pénitentiaire de Nouméa, le Camp Est. Des personnes détenues y sont placées par exemple dans des containers annexés aux bâtiments d'un ancien bagné ouvert en 1864, souligne l'OIP. Le territoire compte 2,5 fois plus de personnes détenues par habitant.e que l'Hexagone et la très grande majorité sont kanak.

Vous expliquez dans « L'ombre coloniale » que les modèles occidentaux de justice punitive continuent aujourd'hui encore à être exportés...

Oui, les États-Unis, qui sont très critiqués pour leur modèle carcéral, proposent des formations, du personnel pour gérer les situations d'urgence ou les conflits, des architectures-types, des dispositifs de sécurité... Cela constitue un énorme business.

Beaucoup de rapports ont montré que suite à ces formations, des personnels

pénitentiaires ont été accusés de bafouer les droits humains : isolement, cachot, mitard, non-respect de la dignité des personnes. L'exportation de méthodes, les conférences internationales, mais aussi les financements qui sont mis en place par les instances internationales contribuent à standardiser un modèle répressif bien souvent déconnecté des réalités locales, car répondant d'abord aux exigences des pays qui financent.

Un exemple développé par Roberson Edouard : les États-Unis ont vendu à Haïti un outil qui sert à ficher les gens – prises de photos, d'empreintes... Ils s'en servent désormais pour refuser des visas d'entrée sur leur territoire aux personnes qui sont passées par le système carcéral haïtien !

Que ce soit dans les anciens pays colonisés ou au sein des ex-puissances coloniales, est-ce qu'il est possible d'établir un rapport statistique sur les personnes incarcérées et le fait qu'elles soient descendantes de colonisé.e.s ou d'esclaves ?

Les personnes incarcérées sont en effet majoritairement des personnes descendantes de colonisé.e.s, et ces statistiques sont vraiment valables partout : aux États-Unis (le taux d'incarcération des Noirs américains dans les prisons d'État était, en 2021, près de cinq fois supérieur à celui des Blancs américains), au Canada (où la moitié des femmes incarcérées sont autochtones alors qu'elles ne représentent que 5 % de la population féminine du pays)... En Australie, les personnes aborigènes et insulaires du détroit de Torrès représentaient 33 % des personnes détenues en juin 2023 contre 3,8 % de la population générale australienne...

En France, nous ne disposons pas de statistiques ethniques, mais de nombreuses analyses montrent que les personnes racisées sont là aussi beaucoup plus incarcérées que les autres. Les populations qui ont été ciblées dès le début de la colonisation continuent de l'être.

*Propos recueillis par
Élise Baumard & Amélie Pascal*

² La Fédération internationale des Acat (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), à retrouver sur le web : <https://fiacat.org/>

SPORTWASHING

EN AFRIQUE, TOTAL POLLUE (AUSSI) LE FOOT

À nouveau, TotalEnergies aura été le sponsor titre de la récente Coupe d'Afrique des nations de football. Une compétition qui s'est jouée cette année dans un Maroc qui vient de connaître une importante mobilisation de la jeunesse pour la justice sociale.

En vertu de son accord de partenariat¹ avec la Confédération africaine de football (CAF), le nom et le logo de TotalEnergies se sont affichés partout durant la Coupe d'Afrique des nations qui s'est tenu au Maroc du 21 décembre au 18 janvier : dans les retransmissions télévisées, dans et hors des stades. La multinationale a même obtenu que la compétition soit officiellement dénommée « TotalEnergies CAF Coupe d'Afrique des nations », tout comme le trophée remis à l'équipe victorieuse !

Une opération de *sportwashing* (blanchiment par le sport) qui fait partie de l'agressive stratégie de communication du pétrolier, visant notamment à se faire passer pour un acteur majeur de la transition énergétique – ce qui lui a valu une récente condamnation pour « pratiques commerciales trompeuses » (*Décolonisons*, 12/2025). Un marketing indispensable à la poursuite de son pillage écocide du continent.

L'Afrique, « ADN de Total »

Succédant en 2016 à Orange, autre multinationale française qui participe aussi à la surexploitation de l'Afrique, Total s'est acheté le droit d'être, jusqu'en 2028, le sponsor officiel du football africain lors de ses douze principales compétitions. Et de profiter de la ferveur que suscite ce sport parmi les populations africaines, et notamment la jeunesse. Ce que reconnaît avec cynisme Patrick Pouyanné, son PDG, sur le site web du groupe : « *L'Afrique fait partie intégrante de l'ADN de TotalEnergies* [!]. *À travers cet engagement, nous renforçons nos liens et notre proximité*

avec nos parties prenantes et nos clients, autour de compétitions populaires et festives qui suscitent toujours un grand engouement. »

Une instrumentalisation du sport pour servir ses intérêts capitalistes, en affichant fièrement sa position de première major pétrolière en Afrique, mais aussi pour détourner l'attention, alors que le continent est en première ligne des effets dévastateurs de la crise climatique dont l'industrie fossile est largement responsable².

Total a d'autant plus besoin de redorer son image aux yeux des populations qu'elle est de plus en plus confrontée à des résistances populaires – dernièrement au Mozambique, en Ouganda ou en Afrique du Sud – contre les destructions des droits humains et environnementaux que provoquent ses activités gazières et pétrolières.

Un sportwashing que dénonce également dans son interview à *Reporterre* (21/12/2025), Trust Chikodzo, coordinateur du collectif d'ONG Kick Big Polluters Out qui mène campagne pour que la CAF mette fin à son contrat avec Total : « *Utiliser l'un des moments culturels les plus appréciés d'Afrique pour redorer une image bâtie sur l'extraction et la destruction relève d'une contradiction morale profonde [...]. Dans tous ces cas, on observe la même logique : les profits passent avant les communautés, les écosystèmes et le climat.* »

« Nous voulons des hôpitaux aux normes de la FIFA ! »

En servant ses intérêts, le géant gazopétrolier sert par la même occasion les intérêts du royaume chérifien « ami de la

France ». La CAN, comme le Mondial de football 2030 (que le Maroc accueillera avec l'Espagne et le Portugal), est utilisée par Mohammed VI pour justifier aux yeux d'une population paupérisée les colossales dépenses entreprises (infrastructures, transport, communication...) afin de rendre le Maroc encore plus attractif aux investissements étrangers et au tourisme. Et, au-delà de ces enjeux économiques, pour satisfaire ses ambitions géopolitiques : être reconnu comme une puissance africaine – stable, fiable et dynamique – à l'échelle du continent et même du monde.

Loin de l'apaisement social espéré par le pouvoir, la démesure des dépenses engagées au nom de la CAN et du Mondial 2030³, alors que les systèmes de santé et d'éducation sont délabrés, a été au contraire l'étincelle de la révolte de l'automne d'une partie de la jeunesse. Massivement précarisée, elle n'adhère pas aux ambitions royales et réclame des investissements qui aillent satisfaire les urgences sociales. « *Des hôpitaux, pas des stades* », scandaient les manifestant·e·s. Des appels au boycott de la CAN ont même circulé. Une répression particulièrement brutale⁴, accompagnée de vagues promesses, a étouffé la contestation afin que la CAN puisse se tenir.

La responsabilité directe de ces événements tragiques incombe évidemment au régime marocain. Mais, par le parrainage de la CAN qu'il a maintenu même après cette répression, le pétrolier français s'en rend complice. Total, néfaste pour les peuples d'Afrique ? Décidément, une sale habitude.

Jean Boucher

¹ Pour un total de 375 millions de dollars, selon le média sud-africain *Soccer Laduma* (30/01/2025).

² Selon la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies, 17 des 20 pays les plus menacés par le changement climatique se trouvent en Afrique.

³ La seule rénovation des stades est estimée à 900 millions d'euros, auxquels il faut ajouter les 470 millions d'euros que coûtera le grand stade Hassan II à Casablanca (*Afrique XXI*, 4/12/2025).

⁴ Selon Human Rights Watch, « *trois personnes ont été tuées et douze blessées [par la police et la gendarmerie royale]. Près de 1000 personnes ont été arrêtées et au moins 270 manifestants, dont 39 mineurs, ont été traduits en justice, dont certains sont toujours en détention* » (communiqué du 15/10/2025).

SAHARA OCCIDENTAL

LA POLITIQUE DU « FAIT ACCOMPLI » CONTRE LE PEUPLE SAHRAOUI

L'activisme politique et médiatique du Maroc tend à normaliser toujours davantage l'occupation du Sahara occidental, au mépris du droit international. Avec le soutien de la France, qui continue de prendre place dans les territoires occupés.

Le 31 octobre 2025, le Conseil de sécurité de l'ONU – qui devait renouveler comme tous les ans le mandat de la Minurso (Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental) – a voté une résolution qui marque un tournant dans le positionnement des Nations unies sur le Sahara occidental. Si la mission a bien été reconduite pour un an, il n'est plus question du référendum d'autodétermination, pourtant revendication majeure des Sahraoui-e-s, et objectif principal de la Minurso depuis 1991 (sans réelle avancée à ce jour). Sans aller jusqu'à mentionner une « souveraineté marocaine », cette résolution donne un poids inédit au plan d'autonomie proposé par le Maroc en 2007, qui devient la base de négociation, sous conditions préalables.

Victoire marocaine ?

Depuis des décennies, alors que la question du Sahara occidental est souvent oubliée médiatiquement, elle est l'épicentre de la diplomatie du royaume chérifien, qui a mis tout en œuvre pour obtenir la reconnaissance de sa souveraineté sur ce territoire. De plus, le Maroc tire bénéfice de son image de pays fiable à l'heure d'importantes reconfigurations géostratégiques régionales et d'une compétition accrue des pays occidentaux face à la Russie et la Chine sur le continent.

Cette stratégie porte ses fruits, puisque plusieurs pays ont reconnu la souveraineté marocaine, depuis les États-Unis à la fin du premier mandat de Trump en 2020, à plusieurs pays européens, dont la France, plus récemment (*Billets d'Afrique* n°340, 10/2024). Quand bien même ces déclarations n'ont aucune valeur juridique,

elles ont créé un terrain favorable pour l'émergence de cette résolution onusienne (*Mediapart*, 01/11/25).

Sans apporter d'avancées significatives sur la situation du territoire occupé, cette dernière contribue à entériner le fait accompli de la souveraineté marocaine avec le soutien ou le silence de la communauté internationale. Le texte initial, rédigé par les États-Unis, désignait d'ailleurs clairement le plan d'autonomie marocain comme la solution (*Orient XXI*, 25/11/25). L'ambiguïté de la résolution finale reflète les tractations diplomatiques pour aboutir à un consensus : pour éviter le veto de la Russie ou de la Chine, le contenu et les formulations ont été lissées.

Dans les coulisses, la France s'est montrée très active pour mobiliser les pays européens en faveur du texte (*Le Monde*, 29/10/25). Elle a aussi œuvré pour amadouer et ménager l'Algérie, avec qui les tensions diplomatiques récurrentes ont pris une nouvelle ampleur à la suite du courrier d'Emmanuel Macron reconnaissant la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental en juillet 2024 (*Billets d'Afrique* n°348, 06/2025). Un engagement de la France en faveur de cette résolution qui s'inscrit dans la continuité de son soutien au plan d'autonomie marocain dès 2007 – même si avant 2024, Paris gardait une certaine retenue face à l'ONU et Alger.

Exploitation coloniale

Cette résolution favorise également l'ouverture économique vers les richesses du Sahara occidental. Plus besoin de se draper de considérations sur le droit international, la conquête de ce territoire peut se faire au grand jour. Un développement des activités économiques

souhaité depuis toujours par le Maroc – La France y investit d'ailleurs depuis longtemps (*Billets d'Afrique* n°340, 10/2024). Ainsi, côté américain, le secrétaire d'État adjoint des États-Unis, Christopher Landau, a annoncé en marge de l'Assemblée générale des Nations unies fin septembre que les investissements dans cette zone seraient facilités pour les entreprises US (*Orient XXI*, 05/11/2025).

Pourtant, selon un avis juridique des Nations unies rendu en 2002, les activités économiques sur un territoire occupé doivent se faire selon le souhait et l'intérêt des populations locales, ce qui n'est pas le cas actuellement. L'Agence française de développement (AFD) semble s'en arranger : « *Le droit international public ne dit pas qu'il est interdit d'investir dans des territoires non autonomes ou contestés, ce sont des textes aux Nations unies, et puis une décision de justice au niveau européen, qui fixent un cadre qui dépasse l'Europe.* » (RFI, 12/05/2025).

La décision de justice en question, c'est celle en octobre 2024 de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) d'annuler des accords commerciaux entre le Maroc et l'Europe, notamment sur les produits de la pêche et l'agriculture, en vertu du principe d'autodétermination du peuple sahraoui, ce qui a obligé la Commission européenne à revoir sa copie. L'Union européenne cherche depuis un nouvel arrangement.

Le 26 novembre, le Parlement européen a approuvé de peu la nouvelle solution proposée par la Commission (mais soufflée par Rabat) pour amender ces accords commerciaux : mettre en place un étiquetage des produits agricoles en fonction de la région d'origine, c'est-à-dire « Laâyoune-Sakia El Hamra » ou « Dakhla-

Oued Eddahab » pour les produits du Sahara occidental. Une dénomination administrative marocaine, coloniale donc, qui ne correspond à rien ni dans le droit commercial européen, ni dans les normes internationales.

Pour répondre à la question de l'intérêt des populations sahraoui, la Commission européenne s'engage désormais « à financer des secteurs clés, notamment l'eau, l'énergie et le dessalement, conformément aux critères du développement durable, et à soutenir des initiatives dans les domaines de l'éducation et de la culture ». Elle s'appuie sur une interprétation introduite par la CJUE selon laquelle « le consentement du peuple sahraoui pourrait en théorie être "présumé" si l'accord ne lui impose aucune obligation directe et lui apporte des bénéfices tangibles, vérifiés par un organisme de contrôle — dans une proportion raisonnable par rapport à l'étendue de l'utilisation des ressources naturelles » (Euractiv, 29/09/2025). Bruxelles valide ainsi l'exploitation des ressources du territoire sous couvert de vagues actions pour l'intérêt des populations locales, sans jamais mentionner par ailleurs comment les Sahraoui-e-s pourraient être consulté-e-s.

Territoire convoité...

Il faut dire que la région attire les convoitises. Riche en matières premières, notamment phosphates et minerais, elle offre aussi un potentiel pour l'éolien et le solaire, ou encore le tourisme. Le Maroc a beaucoup investi dans la région qu'il présente comme une porte d'entrée sur

l'Afrique pour les investisseurs étrangers, notamment avec la construction du port de Dakhla.

Sans surprise, le soutien au Maroc sert les entreprises françaises. Depuis la reconnaissance de la souveraineté marocaine, les appétits tricolores vont grandissants : jusqu'à 10 milliards d'euros de contrats et d'accords ont été annoncés entre les deux pays lors de la visite d'Emmanuel Macron en octobre 2024 (Le Monde, 29/10/2024). LAFD a octroyé la même année un prêt de 350 millions d'euros à l'Office chérifien des phosphates pour soutenir la décarbonation, auxquels il faut ajouter 150 millions d'investissement annoncé par son directeur lors de sa visite au Sahara occidental en mai 2025 (RFI, 12/05/2025). La perspective de la coupe du monde de football 2030, dont le Maroc sera l'un des trois pays organisateurs (voir page 10), aiguise aussi les appétits des entreprises françaises (Orient XXI, 28/11/24).

...peuple invisibilisé

Le Sahara occidental souffre d'une couverture médiatique faible et très alignée sur le point de vue marocain, autant que de soutiens internationaux réduits à peau de chagrin. La voix des Sahraoui-e-s semble ainsi complètement absente des discussions. Les récentes décisions qui en résultent ne pourront (au mieux) que maintenir le statu quo politique tout en aggravant l'accaparement des ressources du territoire. Mais aussi la situation des droits humains, très inquiétante sur place, comme le soulignait en juin 2025 un rapport de l'ONU.



Y sont dénoncés les restrictions des libertés fondamentales (comme celle de manifester), des déplacements de population, des biens confisqués et des maisons détruites dans les territoires occupés. Mais la situation est très difficile à documenter : le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme n'est plus autorisé à entrer sur le territoire depuis 2015. Observateurs internationaux, chercheurs, journalistes s'en voient régulièrement refuser l'accès. Dernier exemple en date : une mission espagnole d'observation des droits humains a été empêchée de descendre de l'avion à Laâyoune le 14 janvier.

Dans un contexte mondial où le droit international ne cesse d'être affaibli au profit de politiques impérialistes, ces résolutions risquent de sanctuariser la politique du fait accompli et la prédation économique. Sans parvenir jusqu'à présent à faire cesser la lutte du peuple sahraoui pour son autodétermination. Une résistance exemplaire qui sert l'ensemble des luttes anticoloniales.

Emma Cailleau

SOUTENEZ-NOUS, ABONNEZ-VOUS !

Retrouvez dans votre boîte aux lettres *Décolonisons !*, le journal anticolonial édité par l'association Survie. Douze pages (seize pour le numéro d'été) d'information et de décryptage de la politique française en Afrique et dans les outre-mer.



☐ Je m'abonne à *Décolonisons !* en VERSION PAPIER pour un an (soit 11 numéros)

☐ Je m'abonne à *Décolonisons !* en VERSION NUMÉRIQUE (format PDF) pour un an (soit 11 numéros)

☐ Je soutiens Survie, j'adhère à l'association

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

Renvoyez ce bulletin complété, accompagné de votre paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris
Chèque à l'ordre de Survie. Ou virement bancaire sur le compte de l'association Survie. IBAN : FR76 4255 9100 0008 0027 3633 529 au Crédit coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement.

Ou abonnez-vous directement en ligne sur <http://survie.org/l-association/soutenir> ou grâce au QRcode ci-dessus.

La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.

TARIFS

France 30€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 40€

Adhésion à Survie : 52€ (soit 1€ par semaine) ou petit budget 15€